

ÉOLIEN EN MER

Enquête publique « favorable » pour le projet EolMed au large de Gruissan

La commission d'enquête publique a rendu ses conclusions : feu vert pour le projet de ferme éolienne au large de Gruissan et de Port-la-Nouvelle. Cet avis favorable intervient après celui donné pour l'autre projet, celui d'Engie au large de Leucate-Barcarès.

Le document, précisément le rapport d'enquête publique concernant le projet de ferme éolienne flottante au large de Port-la-Nouvelle et Gruissan, est plus que conséquent : plus de 900 pages ! Pour Laurent Tokarski, chef de projet « offshore » du groupe Quadran, c'est la démonstration « que le travail a été fait et bien fait ! ». Il est forcément ravi, Laurent Tokarski car mis à part trois recommandations, les enquêteurs publics ont émis des avis favorables sur les douze points de l'enquête, qui concernent tant l'implantation que l'attelage des éoliennes (accrochements à la tige des lignes de production d'électricité).

■ 88 % de contributions favorables

À l'issue de l'enquête publique, le 26 juillet dernier, 194 contributeurs avaient déposé un avis favorable au projet, 16 se sont prononcés contre (soit 7 %) et 8 personnes ont émis un avis technique relatif à la mise en œuvre. Autant dire qu'il s'agit là d'un succès.

La commission d'enquête justifie ses conclusions de la manière suivante : « Le projet de ferme pilote « EolMed » (Gruissan) », incluant l'accordement électrique, constitue un projet d'intérêt public majeur pour les zones sujettes : il a été retenu par l'État

français et l'ADEME qui, suite à l'Appel à Projets EolMed « Initiatives éoliennes flottantes », estime que ce projet représente un enjeu majeur pour la diminution carbone de la France ; il répond à son échelle, aux objectifs européens, français et régionaux de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables ; il nous semble avoir été conçu pour représenter le meilleur compromis entre le respect de l'environnement, le respect des activités pérennes et les contraintes techniques et environnementales ; ce projet de ferme pilotée est le développement d'une filière de l'éolien flottant dont les savoirs faire, s'ils se concrétisent, seront exportables », indiquent dans leur rapport Michel Nardin, Didier Zuffi et Alain Charotte.

■ Dans l'attente des prescriptions

Les recommandations portent surtout nécessaire communication, dans les deux sens, avec les professionnels de la pêche afin de maintenir au mieux les impacts. « Une démarche déjà engagée et que nous respectons », souligne Laurent Tokarski. La seconde porte sur la restitution publique et objective de la production future d'énergie des éoliennes. « Nous envisageons de rendre compte périodiquement de la fourniture énergétique, via un site internet », affirme le chef de projet. Enfin, la troisième et dernière recommandation porte sur la réalisation des travaux en mer et la préservation des espèces en phase de reproduction. Une période durant laquelle le chantier sera interrompu, soit de mai à septembre. « Ce rapport d'enquête est en coursant. Et le calendrier se profile. Après que nous serons passés en Codred (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), les autorisations préfectorales interviendront. Puis il y aura un délai de 4 mois de re-



► L'enquête publique valide largement le projet de Quadran Énergie Marine.

Document © Quadran Énergie

construisant qu'elles ne soient défilées. Par ailleurs, nous nous attendons à une large liste de prescriptions de la part de l'Administration », rappelle Laurent Tokarski. Dans tous les cas, le lancement de la fabrication des flottants et l'assemblage des éoliennes sont assujettis à l'assèchement des travaux du port de La Nouvelle qui viennent de débiter. L'horizon 2021-2022 semble une échéance raisonnable pour voir pointer les premières éoliennes sur l'horizon du Golfe du Lion.

Judit Patai

Les 194 « pour » et les 16 « contre »

Selon la commission d'enquête publique, l'avis des personnes favorables au projet se résume ainsi : « Solution vers une énergie propre, préservation de la planète, création d'emplois dans la région sans pour autant détruire l'environnement ; production d'électricité sans émission de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables loin des zones habitables ; suppression de ce fait la nuisance dont les ENR sont la source, une ressource

locale et inépuisable en énergie... »
Les avis défavorables : « La technologie et le recours à des flottants en béton sont estimés plus certains déposables ou, jugés par d'autres comme non recyclables lors du démantèlement et dont l'impact carbone reste important dès la construction puis en phase exploitation et démantèlement. Cette logique ne serait pas le but recherché pour une énergie positive dans le sens de la Loi Énergie-Climat. »

GRELLE DÉPARTEMENTAL

Propositions audoises contre les violences conjugales

Dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, l'ensemble des acteurs audois engagés s'est réuni jeudi, pour formuler de nouvelles propositions jusqu'au 25 novembre prochain.

Nous ne partons pas de rien », ont expliqué de concert les divers intervenants d'une réunion technique en préfecture, jeudi matin, visant à émettre des propositions jusqu'au 25 novembre, permettant d'améliorer la lutte contre les violences conjugales. On ne compte plus les plans de lutte et les lois allant dans ce sens, portées notamment depuis plus de dix ans par un Audois, le sénateur Roland Courtau. Et pourtant : la violence conjugale et intrafamiliale est loin d'être éradiquée. Ce qui manque, ce sont des places d'accueil pour les femmes et autres battues, une communication plus poussée concernant les plateformes d'écoute, les numéros d'appel d'urgence, et une prévention plus efficace.

Pour ce qui est des plaintes – des maîtres courantes – la justice fait désormais l'impassé sur ce premier pas, et rarement entamé par la victime : « La plainte est utile mais indispensable, si on a suffisamment d'éléments, on peut ouvrir des procédures pénales et civiles », rassure le pro-

curateur de la République de Narbonne. Son homologues carcassonnaise reconnaît quant à elle que notre société a tendance à éloigner la victime du foyer familial, alors que la loi prévoit d'éloigner l'auteur... Une seconde intervention sociale police et gendarmerie est néanmoins mobilisée depuis cet été pour faciliter le dépôt de plainte. Regrettant un manque d'écoute et d'accompagnement professionnel (médical) sur son secteur le procureur de la République de Narbonne, Marie-Agnès Joly compte mettre en place une consultation médico-légale comme elle existe depuis 2015 à Carcassonne. À Carcassonne, 4 victimes peuvent actuellement être accueillies à l'hôpital un jour par semaine et faire reconnaître les services subis. La députée Mireille Robert s'est engagée à faire avancer la prévention, dans les écoles, qu'on y enseigne le respect de l'autre, mais aussi dans la société en général, « pour qu'un voisin s'inquiète, aide, soutienne... ». Un comportement qui a été déjà fixé dans la loi, à laquelle la procureure a eu recours (article 28 du Code de procé-



► Réunion technique, hier, en préfecture, suite au Grenelle contre les violences conjugales.

dure pénale) pour contraindre un témoin d'actes de violences conjugales à comparaître récemment. Les lois et dispositifs sont pour le plupart en place, mais le nombre de victimes (voir ci-contre) est encore beaucoup trop élevé. Roland Courtau espère que le 25 novembre le gouvernement aura pris conscience du rôle primordial des associations dans cette lutte, des associations qui ont besoin

de moyens. La directrice de cabinet, référente sur les violences aux femmes, Anne Laybourne s'est quant à elle félicitée du rapprochement de diverses instances permettant de mieux coordonner les différents dispositifs existant à l'environnement d'un schéma départemental des services aux familles complété par un observatoire des violences à mettre en place.

Kendler Coppi